



Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du GC : 1er septembre 2025

N° d'affaire : 2024.GRPARL.111

Présence de TFA dans la nappe phréatique et l'eau potable : agissons avant qu'il ne soit trop tard !

Le Grand Conseil du canton de Berne décide :

La motion est reportée à la session d'hiver 2025.

Berne, le 1er septembre 2025

Au nom du Grand Conseil



Edith Siegenthaler
Présidente

Patrick Trees
Secrétaire général